



ÉTÉ 2025

Photo G. Bollaert



BLD ARCHITECTURE
BOURGUIGNON-LINDEKENS-DECOURTY

Rue de la Conserverie, 4/1 4250 GEER
019/32.33.54 info@bldarchitecture.be
www.bldarchitecture.be



Bureau d'Architecture
Raphaël TERREUR scsprl

Architecture - Responsable PEB - Certificateur PEB

Rue Champinotte, n°12 à B-4254 LIGNEY (GEER)
Tél. : 0478 20 30 74 Mail : rt.architecte@gmail.com

www.rt-architecte.be



Fiduciaire
du Geer
SPRL

Une collaboration en toute confiance

T. 019 58 88 07 Rue de la Belle Vue, 2
4250 Boëlhe

Comptabilité - Fiscalité - Bureau social

Gérance Jean-Marie HALING

Yves-Marie DABOMPRÉ

info@fidugeer.be - www.fidugeer.be

PLASTIQUES
de Stexhe

Ch. Romaine, 56
4252 OMAL

Tél. : 019/58 81 13



Bâtiment - Industrie - Agriculture

E-mail : info@destexheplastic.be

SRL Chez Nicole

Rue de la Conserverie, 3
4250 Geer

chez.nicole@proximus.be
019/588 154



* Station Essence *

* Alimentation Générale - Boulangerie - Sandwicherie *

* Loterie Nationale - Tabac - Journaux *

Entretiens parcs et jardins
Prestations agricoles
Déneigements



Terrassements
Bennes TP - Egoûtages
Aménagements extérieurs

Rue de l'Eglise, 14 - 4250 GEER

☎ 0477 - 70.53.85

stecoter@proximus.be • TVA BE0505.972.883



68 rue Albert 1er, 4200 Namur
0478 70 70 70 - 019 60 70 70
fc-traiteur@outlook.be
FC Traiteur Namur
Généraliste: Namur



Anniversaire, mariage, apéritif entre amis ou autres festivités ?
FC Traiteur transforme vos moments de fête avec des menus sur-mesure en fonction de vos goûts et budgets.

ETABLISSEMENTS PHILIPPE MOUREAU



Constructions Métalliques
Soudage : Acier - Inox - Fonte - Aluminium
Entretiens industriels
Réparation machines agricoles
Réparation remorques et containers
Tous travaux de sous-traitance

Rue des Broucks, 100/A 4252 Omal- Geer
GSM 0496.20.54.59

HESBAYE
FROST



Chauffage - Sanitaire

Installation - Entretien - Dépannage

Traitement de l'eau

Entretien

Mécanicien d'entretien

0470/71.23.53 - info@colletluc.be

TVA BE0686986365

www.colletluc.be



SOMMAIRE

- 3 : LE BOURGMESTRE VOUS PARLE
- 4 : TAXE COMMUNALE SUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS
- 5 : DEMANDE DE RÉDUCTION SUR LA PARTIE DE LA TAXE FORFAITAIRE .
- 6 : LE POINT DU JOUR SUR LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE
- 7 : ZONE DE POLICE HESBAYE
- 8 : - SERVICE POPULATION ET ETAT CIVIL
 - A LA RENCONTRE D'UNE AUTRICE
- 9 : MEUSE AVAL
- 10 : TRUCS ET ASTUCES POUR UNE ECONOMIE D'ENERGIE EN ETE
- 11 : VOTRE JARDIN PEUT DEVENIR UN REFUGE POUR LA BIODIVERSITÉ
- 12 : - ACCUEILLIR ET PROTÉGER LES HERISSONS DANS VOTRE JARDIN
 - REMISE A NEUF DE LA BALADE DU GEER
- 13 : - VOS REPAS À DOMICILE
 - TAXI SOCIAL
- 14 - 15 : ÉCOLE : RETOUR SUR NOTRE FANCY FAIR
- 16 : ACCUEIL TEMPS LIBRE
- 17 : - LES SÉNIORS DE GEER EN VISITE AU CHÂTEAU ET AUX JARDINS D'ANNEVOIE
 - JE COURS POUR MA FORME
- 18- 19 : JUMELAGE GEER-AUBIET 2025
- 20 - 21 : MARCHÉS LOCAUX 2025
- 22 : LES RENCONTRES VILLAGEOISES SONT DE RETOUR !
- 23 : DES NEWS DU GAL JESUIS HESBIGNON
- 24-25 : LE MOT DE L'ADL
- 26 : PETITE MISE AU POINT
- 28 : - ETAT CIVIL
 - CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



LE BOURGMESTRE VOUS PARLE...

Chères citoyennes, chers citoyens,

L'été s'installe peu à peu dans notre belle commune, apportant avec lui un air de légèreté, de détente et de rencontres conviviales. C'est une saison propice à la découverte de notre territoire, à la mise en valeur de notre patrimoine et à la participation aux nombreuses activités locales qui animent nos villages.

Nous avons à cœur que notre bulletin communal soit édité à la fin de chaque trimestre pour une communication en direct et en rapport avec les événements présents ou à venir. Cette diffusion est couplée et alimentée via la publication hebdomadaire « GEER'HEBDO ». À l'heure du numérique et de la communication instantanée, les informations diffusées via les réseaux sociaux sont parfois incomplètes, voire carrément fausses au travers d'avis orientés qui ne tiennent pas compte des réalités qui sont celles d'une autorité publique. Le devoir de réserve, les critères techniques, les obligations légales/décrétales et les capacités organisationnelles de nos services dictent notre conduite et nos actions au service de l'intérêt général et au bénéfice du plus grand nombre.

Durant cette période estivale, nos services administratifs communaux restent mobilisés pour assurer la continuité et la qualité du service à la population, tout en préparant les projets de la rentrée. L'été, c'est aussi l'occasion de valoriser les efforts de nos équipes techniques, de nos services d'entretien, de nos bénévoles et associations qui œuvrent à embellir et dynamiser notre cadre de vie.

En lien avec ce cadre, nous avons dans nos missions de rappeler à tout un chacun les règles du « savoir-vivre » et du « vivre ensemble ». Vous trouverez, en parcourant ce bulletin, quelques rappels en lien avec le règlement général de police. Il s'agit de choses élémentaires qui, une fois appliquées et respectées, favoriseront la cohabitation et le respect de notre lieu commun de vie.

En ces périodes où un sentiment d'insécurité peut prévaloir, nous vous proposons une description de la gestion et de la volonté d'amélioration dans l'organisation de notre Zone de Police de Hesbaye. Ce service pluri-communal mérite un éclaircissement au même titre que la Zone de Secours (dans un prochain bulletin) car il s'agit de structures qui fonctionnent au travers de dotations communales et qui doivent assurer efficacement notre sécurité. Je profite de ce mot pour vous annoncer que notre nouveau Chef de corps est le Commissaire divisionnaire Jean-Luc LENTZ à qui je souhaite la bienvenue et une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Je vous invite à profiter pleinement des événements festifs, des espaces verts et des initiatives citoyennes qui fleurissent en cette saison. Que ce temps de pause ou de mouvement soit pour chacune et chacun un moment de ressourcement et de lien social.

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble du Collège et du Conseil communal, un très bel été, serein et ensoleillé.

Votre Bourgmestre,
Pierre-Philippe Dumont.

TAXE COMMUNALE SUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

La taxe forfaitaire

- Personne isolée = 75,00€
- Ménage de 2 personnes = 115,00€
- Ménage de 3 personnes ou plus = 155,00€
- Second résident = 75,00€
- Assimilé = 75,00€

Quels sont les services liés à cette taxe ?

Cette taxe forfaitaire vous donne droit :

- À la collecte des P+MC et des papiers/cartons toutes les deux semaines ;
- À l'accès au recyparc et aux bulles à verre ;
- À 1 levée de la Ressourcerie du pays de Liège (max. 2m³) ;
- À la mise à disposition des conteneurs conformes ;
- Au traitement de 50kg d'ordures ménagères résiduelles/habitant ;
- Au traitement de 25kg de déchets organiques/habitant ;
- À 30 vidanges de conteneur dont un maximum de 12 du conteneur de la fraction résiduelle.

Ensuite, en fonction de la quantité de vos déchets produits sur l'année, une taxe supplémentaire vous est éventuellement facturée. C'est ce qu'on appelle « **la partie proportionnelle de la taxe déchets** ». Voici comment elle se calcule :

Type de taxe proportionnelle	Ménages & assimilés
<i>Taxe liée au nombre de levées du/des conteneur(s)</i>	0,90€/levée
<i>Taxe liée au poids pour les déchets ménagers (>50kg/habitant)</i>	0,250€/kg
<i>Taxe liée au poids pour les déchets organiques (>25kg/habitant)</i>	0,120€/kg

Les réductions possibles

Depuis le 1er janvier 2021, les langes doivent se retrouver dans votre poubelle noire. Au vu du poids de ceux-ci et de l'impact qu'ils ont sur votre taxe, votre administration exonère automatiquement les 200 premiers kg sur la partie proportionnelle des déchets résiduels par enfant de moins de 2 ans à charge.

Certains citoyens peuvent également prétendre à une réduction de 15€ ou 50€ sur la partie forfaitaire sur base de leur situation exclusive en date du 1er janvier de l'exercice.

Prochains passages de la Ressourcerie

- 15/09/2025 (date limite d'inscription le 11/09)
- 15/12/2025 (date limite d'inscription le 11/09)

Pour toute question ou pour vous aider en cas de difficulté, notre service taxes reste bien évidemment à votre disposition au 019/54.92.40 ou via farida.sadi@geer.be.

DEMANDE DE RÉDUCTION SUR LA PARTIE DE LA TAXE FORFAITAIRE SUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT DES IMMONDICES.

Vous pouvez demander à l'administration une réduction sur la partie forfaitaire de votre taxe immondices. Si vous rentrez dans les conditions ci-dessous, n'oubliez pas de nous remettre le coupon ci-joint **endéans les 2 mois** suivant la réception de votre avertissement extrait de rôle de la taxe forfaitaire 2025. Attention, pour que vous puissiez bénéficier de cette réduction, **il vous faut tout d'abord payer intégralement le montant de votre taxe.**

Demande de réduction sur la taxe forfaitaire immondices 2025

Je soussigné(e) :

Demeurant :

N° de compte bancaire : BE - -

Souhaite bénéficier de la réduction de 15,00€/50,00€ sur la taxe forfaitaire immondices pour l'année 2025.

Au motif suivant :

- ☐ Revenus inférieurs ou égaux au revenu d'intégration sociale (RIS) (justificatifs revenus annexés).
- ☐ Gardienne ONE.
- ☐ Ménage comptant une ou plusieurs personne(s) souffrant d'incontinence (justifié par un certificat médical daté du 1^{er} janvier 2025) (réduction de 50,00€/personne).
- ☐ Ménage comptant une ou plusieurs personne(s) devant être dialysée(s) à domicile (justifié par un certificat médical daté du 1^{er} janvier 2025) (réduction de 50,00€/personne).
- ☐ Famille nombreuse d'enfants de -18 ans au 1^{er} janvier 2025 (3 enfants ou plus à charge).

Fait à Geer, le

Signature

Coupon à remettre à l'administration communale – rue de la Fontaine 1 à 4250 Geer
Ou par mail à farida.sadi@geer.be



Chaque année, vous êtes nombreux à vous questionner sur le règlement quant à l'usage de votre tondeuse, la détention des animaux, les feux en plein air ou encore les canons à usage agricole. Il est donc temps de faire la mise au point annuelle (extraits du Règlement Général de Police) !

Chapitre VI : de la tranquillité publique

Section 1 : de la lutte contre le bruit

Article 75.- **Sont interdits tous bruits** ou tapages diurnes ou nocturnes de nature à troubler la tranquillité des habitants lorsque ces bruits ou tapages sont causés sans nécessité.

Par bruits et/ou tapages nocturnes, il y a lieu d'entendre tout acte intentionnel ou négligence coupable entraînant un bruit de nature à troubler la tranquillité des habitants et réalisé entre **22h et 6h**.
Article 76.- Sont interdits sur la voie publique et dans les propriétés privées, sauf autorisation écrite conditionnelle du Bourgmestre :

- les tirs de pétards ou d'artifices, ainsi que les canons à usage agricole lorsqu'ils dépassent 6 détonations à l'heure ;
 - l'usage de hauts parleurs, d'amplificateurs ou autres appareils de sonorisation susceptibles d'incommoder le voisinage.
- [...] En ce qui concerne les marchands de vieux fers, l'interdiction s'étend de 17h à 9h.

Article 79.- Il est interdit d'utiliser, sans nécessité, même sur un terrain privé, tous engins à moteur produisant des bruits de nature à troubler la tranquillité publique et ce, conformément à l'article 75.

L'usage en plein air **d'appareils à moteur** (tondeuses, débroussailleuses, disqueuses, broyeuses, aspirateurs à feuilles, tronçonneuse, ...) est interdit entre **20h et 8h**.

Cette ordonnance ne concerne pas les bruits résultant de l'utilisation nécessaire des engins à moteur et de nature agricole et ce, même la nuit.

Chapitre VII : de la détention, de la circulation et de la divagation des animaux

Article 90.- Il est interdit à tout détenteur d'animaux -autres que les chats- de les laisser divaguer sur la voie publique ou le domaine d'autrui.

Article 91.- Il est interdit de circuler avec des animaux sur la voie publique sans prendre les précautions nécessaires pour les empêcher de porter atteinte à la commodité de passage ou à la sécurité publique.

En ce qui concerne les chiens, il est interdit de les laisser circuler sur la voie publique et dans les lieux publics sans qu'ils soient tenus en laisse et, s'ils sont potentiellement dangereux, sans être porteurs d'une muselière. [...]



Chapitre IV : de la salubrité publique

Section 5 : De l'incinération de déchets et autres matériaux

Article 51.- Sans préjudice d'autres dispositions légales et réglementaires, **la destruction par combustion en plein air de tous déchets est interdite, à l'exclusion des déchets végétaux** provenant d'activités professionnelles agricoles, de l'entretien des jardins et du déboisement ou du défrichage de terrains.

Dans tous les cas, l'incinération sur la voie publique est interdite.

Article 52.- Conformément aux dispositions du Code rural, les feux allumés en plein air doivent être situés **à plus de 100 mètres** des habitations, édifices, forêts, bois, vergers, bruyères, plantations, haies, meules, tas de grains, paille, foin, fourrage

ou tout autre dépôt de matériaux inflammables ou combustibles. Lorsqu'il est fait usage d'un appareil particulier évitant la production de flammèches, cette distance est ramenée à 10 mètres.

Les feux sont interdits par grand vent.

Article 53.- **Les feux sont interdits** les dimanches et jours fériés. Ils ne peuvent être allumés avant 8 heures. L'extinction devra être complète à 20 heures. Pendant la durée d'ignition, les feux doivent faire l'objet d'une surveillance constante par une personne majeure. L'importance du feu doit être maintenue à un niveau tel qu'il puisse être maîtrisé par ceux qui l'ont allumé.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le Règlement via notre site internet ou nous contacter directement.



ZONE DE POLICE HESBAYE

Une police plus accessible

Dans le cadre d'une restructuration interne visant plus de proximité et d'efficacité, la Zone de Police Hesbaye renforce son service à la population. Vous pouvez désormais contacter votre



inspecteur de quartier, **Madame Julie Blanco Leon**, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 (hors week-end) au 0471/70.25.46 ou par mail à julie.blancoleon@police.belgium.eu.

En cas d'urgence, composez le 112 ou le 101.

Budget 2025 approuvé : un budget ambitieux pour des projets concrets

Le budget 2025 de la Zone de Police Hesbaye a été approuvé par l'autorité de tutelle. Il marque une nouvelle étape dans le développement de la sécurité locale. Sous l'impulsion de la nouvelle direction, soutenue à l'unanimité par le Collège de police, la zone va concrétiser plusieurs projets.

✓ Renforcement des effectifs : investir dans le capital humain

La priorité absolue est donnée au personnel. Les départs de personnel seront compensés par de nouvelles embauches. La volonté est bien d'atteindre progressivement le cadre organique voté.

Dès cette année, la Zone prévoit de recruter deux employés civils, quatre inspecteurs et deux inspecteurs principaux. Par ailleurs, la nouvelle procédure de recrutement, dite "lauréats", sera mise en place pour assurer au moins un engagement annuel, en tenant compte des délais nécessaires entre le recrutement, la formation et l'affectation sur le terrain.

✓ Modernisation des technologies de l'information et de la communication

La Zone entre de plain-pied dans l'ère numérique avec un plan de modernisation de son parc informatique et investira progressivement dans les technologies numériques.

Douze caméras ANPR seront déployées sur le territoire des neuf communes composant la Zone Hesbaye entre 2025 et 2026 afin de renforcer la sécurité routière et la lutte contre la criminalité.

✓ Amélioration du service à la population : proximité et efficacité

Une restructuration interne est en cours, visant à optimiser l'orientation des patrouilles, renforcer le rôle central des inspecteurs de quartier et mettre en place un service dédié à la sécurité routière. L'accessibilité au public sera améliorée grâce à la consolidation de l'équipe et au développement d'outils numériques. La nouvelle direction met l'accent sur une communication moderne et un comportement exemplaire de tous les membres du personnel.

✓ Infrastructures : un projet d'acquisition

Enfin, la situation des infrastructures est au cœur des préoccupations. Plusieurs pistes sont à l'étude mais, pour l'heure, c'est l'acquisition du bâtiment situé rue du Tram, à côté du poste de police, qui est en voie de concrétisation.

Cette nouvelle dynamique, portée par un budget ambitieux et une vision claire, permettra à la Zone de Police de Hesbaye de renforcer sa mission de service public et d'assurer la sécurité de tous les citoyens.

LE SERVICE POPULATION & ÉTAT CIVIL : VOTRE BOUSSOLE ADMINISTRATIVE

Étant une petite commune rurale, la plupart d'entre vous connaissent probablement Maggy Martin, Caroline Beraldo et Valérie Jacquemin, que ça soit via l'administration ou bien à l'occasion d'une manifestation geeroise. Vous savez donc le dévouement qu'elles prêtent aux demandes des citoyens.

Le service population Et état civil est un maillon essentiel au bon fonctionnement de la vie citoyenne. Ses missions sont larges et diverses. C'est pourquoi vous ne devez jamais hésiter à les contacter directement par mail, téléphone ou encore en venant sur place. Dans le cas où votre questionnement/démarche ne serait pas de leur ressort, elles pourront néanmoins vous orienter vers le service adéquat.

Maggy Martin – maggy.martin@geer.be – 019/54.92.41

Caroline Beraldo – caroline.beraldo@geer.be – 019/54.92.42

Valérie Jacquemin – valerie.jacquemin@geer.be – 019/58.80.33

Horaire :

- Lundi : 08h30-11h30 Et 13h30-15h30
- Mardi : 08h30-11h30 + permanence sur rdv tous les 4e mardis du mois de 16h00 à 19h00
- Mercredi : 08h30-11h30 Et 13h30-15h30
- Jeudi : 08h30-11h30
- Vendredi : 08h30-11h30 Et 13h30-15h30
- Samedi : permanence sur rdv tous les 1er et 3e samedis du mois de 08h00 à 10h00



À LA RENCONTRE D'UNE AUTRICE

ÉVÉNEMENT
INÉDIT

À vos agendas les Geerois.es : un événement inédit dans notre commune...

À la suite de la suggestion d'un citoyen (que nous remercions !), la commune a invité l'autrice Marie-Laure Falque Masset à venir nous parler de son dernier ouvrage « Guide de la Sobriété au Quotidien ».

Elle viendra tout spécialement de Paris pour partager avec nous astuces et conseils le 16 octobre à 19h30 à la salle de la liberté.

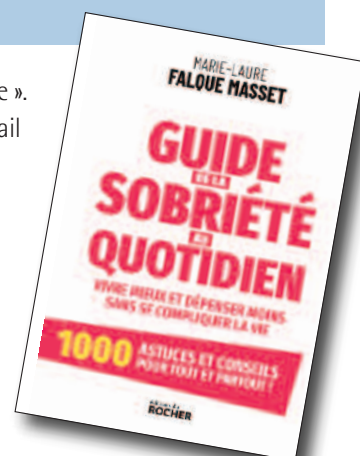
Le mot de l'autrice : « À travers ce guide vous proposant 1.000 actions du quotidien, dans tous les domaines et à la portée de tous, j'ai souhaité mettre mes 20 années d'expertise dans le domaine de l'énergie et de la sobriété écologique au service de tous. L'objectif est de vous encourager à agir, sans contrainte, sans culpabiliser, et à votre rythme. »

La présentation sera suivie d'une séance questions/réponses ainsi que d'un « moment dédicace ». N'hésitez pas à déjà vous inscrire (événement gratuit) auprès de Florence Dabompré par mail florence.dabompre@geer.be ou par téléphone 019/58.80.33.

Au plaisir de vous y voir nombreux !

Calendrier environnement :

- 16 octobre : conférence gratuite Mme Marie-Laure Falque Masset à la salle de la Liberté.
- 13 novembre : conférence gratuite « Comment désherber son trottoir et son jardin » par Adalia.
- 16 novembre : retrait des packs « Hesb'haie » du GAL et distribution arbres/arbustes par la commune avec stands informatifs et activités pour petits et grands autour de l'environnement.



Vous aussi, vous voulez proposer une idée autour de l'environnement ou de l'énergie ? N'hésitez pas à écrire à pollec@geer.be ! Nous étudierons votre proposition.

Les déchets dans les cours d'eau font partie des problématiques récurrentes rencontrées par les contrats de rivières en Wallonie.

- Les déchets résiduels et inertes (plastiques, déchets de construction, verre, emballages...) provoquent des pollutions bien connues :
 - ✱ Empoisonnement et modification du milieu
Conséquences : diminution de la biodiversité, modification des habitats, pollution des océans (80% de ces déchets y finissent leur course), augmentation des obstacles au bon écoulement des eaux et à la circulation de la faune...
 - ✱ Pollution : visuelle et olfactive
Conséquence : modification et dégradation du paysage et du patrimoine naturel.
- Les déchets verts et organiques, bien que biodégradables, causent également de graves déséquilibres environnementaux lorsque qu'ils sont rejetés dans l'environnement :
 - ✱ Eutrophisation : déséquilibre en sels minéraux
Conséquences : prolifération de plantes aquatiques et appauvrissement du milieu en oxygène, diminution de la biodiversité, modification du caractère du cours d'eau et développement des nuisibles.
 - ✱ Asphyxie des plantes de berges
Conséquences : destruction des racines qui maintiennent le sol et stabilité des berges menacées, développement d'orties ainsi que d'espèces exotiques envahissante telle que la balsamine de l'Himalaya.
 - ✱ Pollution : olfactive et visuelle
Conséquence : modification et dégradation du paysage et du patrimoine naturel.



Et donc que faire de ces déchets ?

Plusieurs possibilités :

- Se débarrasser de ces déchets via la collecte en porte à porte d'Intradel en Province de Liège (conteneurs à puce).
- Les emmener au Recyparc !
- Composter les déchets verts et organiques sur sa parcelle à une distance de 6m de la crête de berge du cours d'eau afin de les transformer et de les utiliser pour nourrir parterres de fleurs et potager au jardin !
- Se rendre chez Biogaz pendant la saison pour vos tontes de pelouse, branches d'arbre et matières végétales provenant d'un entretien récurrent du jardin.

Petit rappel : Le rejet de tout déchet dans les cours d'eau ou zones inondables peut être sanctionné d'une amende allant de 50 à 100.000 euros.



Nous arrivons à la belle saison de l'été. Qui dit été, dit généralement soleil et chaleur.

Voici une liste non-exhaustive de petits conseils et infos' « Énergie » pour profiter des avantages de cette période :

1. Faites sécher votre linge dehors

Utilisez un étendoir au lieu d'activer le sèche-linge. En effet, ce dernier est gourmand en énergie : un cycle, c'est 3 kWh soit près de 90 centimes...

Votre maison se réchauffe vite ? Avant d'allumer la climatisation, pensez aux gestes de base :

2. Empêchez la chaleur d'entrer

Si la température est plus élevée à l'extérieur, pensez à fermer les portes et fenêtres afin d'éviter que la chaleur ne pénètre dans votre habitation. Pensez également à fermer les stores et tentures (et les volets si vous en avez) pour ne pas laisser entrer les rayons du soleil dans votre logement pendant les heures les plus chaudes de la journée. *(suite p. 10)* Attention, fermer les rideaux tout en ouvrant les fenêtres est totalement inefficace !

L'idéal est de faire installer **à l'extérieur** des volets, des screens, des toiles de protection solaire de couleur claire ou des auvents/ pare-soleil devant vos fenêtres. Les protections solaires sont plus efficaces placées à l'extérieur qu'à l'intérieur. Il existe également des films de protection solaire adhésifs (ou vitrostatiques) à poser sur le vitrage.

Ils peuvent réduire jusqu'à 5°C la température intérieure.

3. Rafrâchissez la nuit

Contrairement à la journée, la nuit, ouvrez en grand les fenêtres. Dès que les températures baissent, l'idée est de créer un léger courant d'air. Pour faire circuler l'air, il faut ouvrir les portes et fenêtres des façades opposées et de préférence sur plusieurs niveaux (une fenêtre en bas et l'une en haut). La ventilation naturelle intensive la nuit est un très bon moyen pour rafraîchir la maison sans recourir à la climatisation.

Conseil : Pensez à installer des moustiquaires.

4. Débarrassez-vous des sources de chaleur superflues

À la cuisine, optez pour des plats froids plutôt que d'utiliser votre four. Débranchez tous les appareils électriques (ne pas les laisser en veille) que vous n'utilisez pas comme les ordinateurs, la machine à café, les chargeurs de téléphone... Si vous avez toujours des lampes halogènes, éteignez-les bien. Elles produisent de la chaleur.

5. Une maison bien isolée

En hiver, l'isolation du toit, des façades ou encore du sol permet de nous protéger du froid et de faire des économies de chauffage. De même, on l'oublie parfois, en été, l'isolation a tout autant ses avantages et permet de conserver bien plus longtemps votre logement frais.

Vous avez un jardin, un extérieur ?

6. Plantez des arbres

Plantez des arbres ou arbustes à feuillage caduc (càd les feuilles qui tombent en automne) entre le sud et le sud-ouest. Ils permettent de faire barrage au rayonnement direct en été à vos murs et fenêtres et laisseront passer la lumière du soleil en hiver. Sur votre balcon, n'hésitez pas à créer un petit îlot de fraîcheur grâce à des jardinières et autres plantes et arbustes en pots.

7. Rafrâchissez votre extérieur

Votre terrasse a été surchauffée par le soleil toute la journée ? Arrosez-la en soirée **avec de l'eau de votre citerne d'eau de pluie bien sûr !**

8. Climatisation avec modération

En sachant qu'elle est responsable de 5 % des émissions de gaz à effet de serre produites par le bâtiment, il est vi-

vement conseillé de l'utiliser de manière rationnelle.

Le premier geste à appliquer est de ne l'allumer **qu'à partir de 26°C à l'intérieur et non dès 23°C**. Cela permet de diviser votre consommation d'électricité par 4 environ.

Un second geste est d'essayer de rafraîchir votre habitation à l'aide de **solutions alternatives**, telles qu'utiliser un ventilateur mobile en plaçant une bouteille d'eau glacée ou un drap humide sur un étendoir juste devant ou encore installer un ventilateur de plafond.

Votre service Énergie.

VOTRE JARDIN PEUT DEVENIR UN REFUGE POUR LA BIODIVERSITÉ

La solution : la tonte différenciée



La tonte différenciée est une méthode d'entretien de pelouse qui consiste à tondre certaines zones du jardin moins fréquemment (1 ou 2 fois par an), favorisant ainsi la biodiversité. Plutôt que de considérer la pelouse comme une surface homogène, il s'agit de la voir comme un écosystème vivant accueillant une variété de plantes et d'animaux.

■ Les avantages écologiques de la tonte différenciée.

Laisser les plantes spontanées se développer permet d'attirer des pollinisateurs tels que les abeilles et les papillons et d'offrir un refuge à de nombreuses espèces (araignées, sauterelles, criquets, etc.). Les prédateurs de ces petits animaux seront attirés, comme les hérissons et les oiseaux.

En laissant les plantes grandir, elles développent leur système racinaire et stabilisent les sols. Grâce à cela, elles nous permettent de mieux lutter contre l'érosion des sols et les inondations. Avec un système racinaire plus important, les plantes peuvent aller chercher de l'eau plus profondément dans le sol et donc mieux résister aux périodes de sécheresse. Les racines plus profondes peuvent aussi jouer un rôle dans la filtration de polluants du sol et améliorer ainsi la qualité de l'eau. Les prairies permettent également de réduire la température de l'air grâce à l'évapotranspiration et d'améliorer la qualité de l'air en filtrant les poussières atmosphériques.

■ Conseils d'entretien pour une pelouse naturelle.

Pour entretenir ces zones de tonte différenciée, il est recommandé de les faucher une ou deux fois par an (éventuellement en juin et en tout cas une fois en septembre/octobre), en privilégiant des outils comme la faux ou la débroussailleuse pour éviter de nuire à la petite faune. Le ramassage du produit de fauche est essentiel pour éviter l'enrichissement du sol, qui pourrait favoriser l'émergence de plantes non souhaitées. Une zone non fauchée peut être maintenue durant l'hiver afin de fournir un refuge à la petite faune durant la mauvaise saison. Cette zone pourra alors être fauchée au printemps.

■ Favoriser la biodiversité dans son jardin.

Certaines plantes, souvent perçues comme des mauvaises herbes, telles que le trèfle ou le pissenlit, sont en réalité très bénéfiques pour les insectes pollinisateurs. Les laisser se développer contribue à enrichir la biodiversité de votre jardin tout en vous offrant un environnement plus agréable.

En appliquant ces pratiques, vous transformerez votre pelouse en un refuge propice à la biodiversité.

ACCUEILLIR ET PROTÉGER LES HÉRISSENS DANS VOTRE JARDIN



Le hérisson d'Europe est un allié précieux pour votre jardin : il se nourrit de limaces, insectes et autres petits nuisibles. Discret et nocturne, il est pourtant en **danger**, notamment à cause des pesticides, des machines de jardin, de la circulation routière ou de la raréfaction de ses habitats.

Voici quelques gestes simples pour l'aider :

- ✓ **Aménagez un refuge naturel** : Laissez des tas de feuilles, de bois ou d'herbe dans un coin tranquille du jardin. Vous pouvez aussi installer une cabane à hérisson à l'abri du vent et de la pluie.
- ✓ **Facilitez ses déplacements** : Percez des ouvertures (10 x 10 cm) dans vos clôtures pour qu'il puisse passer de jardin en jardin.
- ✓ **Offrez-lui un peu de nourriture** : Laissez à disposition un peu d'eau et des croquettes pour chat/chien (jamais de lait ni de pain). Nettoyez régulièrement les gamelles.
- ✓ **Protégez-le des pièges** : Vérifiez les tas de feuilles avant de les brûler, surveillez les piscines et mares (installez des rampes de sortie), et évitez les produits chimiques dans le jardin.
- ✓ **Adoptez les bons réflexes** : Activez votre robot-tondeuse uniquement en journée. Avant de tondre ou débroussailler, vérifiez qu'aucun hérisson ne s'y cache.



Un hérisson en danger ?

Il peut être blessé, maigre (moins de 500g en automne) ou actif en plein jour. Manipulez-le avec des gants, placez-le dans une boîte au calme avec une bouillotte, mettez-lui de l'eau à sa disposition et contactez rapidement un centre CREAVES (le plus proche de chez nous étant celui d'Andenne – 0496/606845).

REMISE À NEUF DE LA BALADE DU GEER



Avant.



Après.

Tronçon « Passage de la Gloriette » (derrière chez Hesbaye Frost)

Nos collègues du service travaux ont remplacé la rampe du pont à l'entrée du tronçon, endommagée par la chute d'un arbre. Un travail rapide et efficace qui rend un peu d'éclat et permet de re-sécuriser le lieu en question.

Tronçon « Chemin des Étangs »

Ce passage de notre balade a subi une réfection majeure sur la quasi-totalité de son tracé. Le sentier boueux fait désormais place à un revêtement composé de béton et empierrement. Un nivellement a été également pensé au vu de la zone bien connue pour être sujette aux inondations.





Le CPAS de Geer possède, depuis quelques années déjà, un service de repas à domicile.

Quelques précisions

- Le menu est composé d'un potage, d'un plat et d'un dessert.
- Le prix des repas est désormais fixé à 9,30€.
- Possibilité de prendre juste une soupe au prix de 0,62€.
- Les repas sont livrés froids entre 9h30 et 11h00
 - le lundi pour les mardi et mercredi
 - le mercredi pour les jeudi et vendredi
 - le vendredi pour les samedi, dimanche et lundi (exception faite pour les jours fériés)

- Les menus sont équilibrés, variés, saisonniers et sont consultables sur notre site internet ou en version papier (contactez le CPAS).

« Je voudrais passer commande »

- Contactez Karin Lefèvre par téléphone au 019/54.92.43 ou par mail à karin.lefevre@geer.be
- Commande des repas pour le 14 de chaque mois au plus tard



TAXI SOCIAL



Les info's sur le service

■ Pour qui ?

Le service est accessible aux habitants des 4 communes rencontrant des difficultés de déplacement notamment pour :

- ✓ se rendre chez le médecin, à la pharmacie, etc.
- ✓ accomplir des démarches auprès d'administrations ou de services tels que banque, poste, etc.
- ✓ accéder à certains biens de consommation nécessaires à la vie quotidienne

- ✓ rendre visite à des proches qui séjournent dans certains établissements
- ✓ toute démarche à caractère social telles qu'entretien d'embauche, activités diverses, etc.

■ Quand ?

- ✓ Du lundi au vendredi entre 8h30 et 16h00 (à déterminer avec la personne responsable).

■ Comment ?

- ✓ Réservation obligatoire minimum 24h à l'avance
- ✓ Prendre contact avec Mme Anouchka Tcherniaeff (0472/52.52.06) du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00

■ Combien ?

- ✓ 0,42 € par km parcouru
- ✓ 1.50 € par 1/4 d'heure d'attente (la première 1/2 h est gratuite)

Les prestations sont facturées à partir du domicile du demandeur et sur base d'un aller-retour même si l'utilisateur n'utilise pas le trajet retour.

[Les réservations se font dans l'ordre d'arrivée des demandes / Le service se réserve le droit de privilégier les déplacements en fonction de leur motif]

UNE JOURNÉE INOUBLIABLE À L'ÉCOLE : RETOUR SUR NOTRE FANCY FAIR DU 31 MAI

Le samedi 31 mai dernier, l'école a vibré au rythme de la fête à l'occasion de sa Fancy Fair annuelle. Sous un soleil radieux et un ciel sans nuage, les familles sont venues nombreuses partager un moment de joie, de rire et de convivialité. Cette journée, devenue au fil des années un rendez-vous incontournable de notre vie scolaire, a une nouvelle fois tenu toutes ses promesses.

Cinq spectacles hauts en couleur pour voyager à travers les décennies

Le thème de cette année : les décennies ! Tout au long de la journée, cinq spectacles, soigneusement préparés par les différentes classes de l'école, ont été proposés au public par tranches de 30 minutes. Chaque représentation nous emmenait dans une décennie, depuis les années 1980 jusqu'à aujourd'hui. Costumes colorés, musiques emblématiques, chorégraphies entraînantes... Les élèves ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour offrir des prestations pleines de vie et d'énergie. L'enthousiasme et l'implication de chacun ont été salués par de chaleureux applaudissements.

Des jeux pour tous et des sourires à volonté

En parallèle des spectacles, les enfants ont pu profiter de nombreux jeux dans une ambiance de kermesse festive. L'école s'est transformée pour l'occasion en une véritable petite fête foraine. Chaque participation à un jeu permettait de récolter des points à échanger en fin de journée contre un joli cadeau souvenir. Au programme : pêche aux canards, tir à la cible géante avec ballon de foot, château gonflable, jeux d'adresse et d'équilibre... et, grand succès de la journée, le jeu d'abattage de boîtes, décorées avec humour aux visages de l'équipe éducative ! De quoi amuser petits et grands, dans une ambiance légère et pleine de bonne humeur.



De quoi se rafraîchir et se régaler

Parce qu'une fête réussie passe aussi par les papilles, la Fancy Fair proposait tout au long de la journée une petite restauration bien appréciée. Frites, boissons fraîches, granitas colorées, glaces italiennes... il y en avait pour tous les goûts. Chacun a pu faire une pause gourmande entre deux jeux ou spectacles, et profiter pleinement de l'ambiance festive.



Une nouveauté artistique et inspirante : l'exposition du cycle 5/8

Cette édition 2025 a également été marquée par une belle nouveauté : l'organisation d'une exposition artistique proposée par le cycle 5/8. Ce cycle rassemble chaque semaine, le temps d'un après-midi, les élèves de 3^e maternelle, 1^{ère} et 2^e primaire autour de projets communs. Pour la Fancy Fair, une sélection d'œuvres réalisées durant ces moments de partage a été exposée avec soin. Les visiteurs ont ainsi pu admirer la créativité, l'imagination et la sensibilité de nos jeunes artistes. Une belle vitrine de l'esprit de collaboration et de valorisation mutuelle qui règne dans notre école.



Un événement qui n'existerait pas sans l'implication de toute une équipe

Organiser une telle journée demande un investissement sans relâche de toute l'équipe éducative. Préparer les spectacles, animer les stands, coordonner la logistique, penser à chaque détail... Chaque membre de l'équipe s'est investi avec cœur pour faire de cette Fancy Fair une fête réussie. Mais au-delà de l'organisation, ce qui nous anime avant tout, c'est l'envie profonde de faire vivre à nos élèves et à leurs familles un moment familial chaleureux, hors du quotidien scolaire. Une fête pour se retrouver, rire ensemble, créer du lien entre les générations et renforcer le sentiment d'appartenance à notre belle communauté scolaire.

Cette journée du 31 mai restera gravée dans les mémoires. Merci à toutes les familles présentes pour leur enthousiasme, leur soutien et leur bienveillance. Merci aux élèves pour leur énergie communicative. Et merci à toute l'équipe de l'école pour son engagement constant.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition pleine de surprises !
Sébastien Bleus, directeur de l'École communale de Geer

ACCUEIL TEMPS LIBRE : DES ÉTOILES PLEIN LES YEUX

Le vendredi 13 juin, l'atelier théâtre et l'éveil musical de l'Académie de Waremme, qui propose ses activités au sein de l'école primaire de Hollogne-sur-Geer, ainsi que le club de twirling bâton, ont offert un très beau spectacle à la salle de la Liberté.

Sur scène comme à l'extérieur, nous avons pu admirer des enfants motivés, talentueux et plein d'enthousiasme. Ils nous ont offert un moment de qualité, riche en émotion et en énergie, révélant un beau potentiel artistique.

BRAVO à tous les participants et aux encadrants pour ce magnifique moment de partage !

Le service ATL



LES SÉNIORS DE GEER EN VISITE AU CHÂTEAU ET AUX JARDINS D'ANNEVOIE



Le samedi 17 mai dès 9h00, les Geer-
rois.es sont prêts à prendre le car : di-
rection le château et les jardins
d'Annevoie.

Pendant le trajet, Mr Christian Breuls
nous a donné un petit cours d'histoire
sur ce site magnifique.

À notre arrivée, pour celles et ceux qui
le désiraient, un guide les attendaient
pour cette visite. Pendant près de deux
heures, nous avons pu découvrir ce
site historique avec de magnifiques
jardins et de très belles fontaines, qui
coulent toute l'année sans machinerie.

Cette marche avait mis en appétit les participants et c'est dans la bonne hu-
meur que nous avons pris un repas tous ensemble.

L'après-midi, le groupe a pu découvrir le musée qui retrace la vie de ce lieu
riche d'histoire. Les participants, ravis de cette journée, ont repris alors le che-
min vers Geer en espérant déjà un prochain voyage.

Merci à notre chauffeur pour son aide tout au long de cette journée.

Le comité des seniors.



À vos agendas !!!

Le comité organisera son traditionnel barbecue à la salle de la Liberté le samedi 26 juillet dès 11h30.
Qu'on se le dise, l'événement est ouvert à toutes et tous : jeunes et moins jeunes ! Ambiance assurée...

JE COURS POUR MA FORME



Nos félicitations à tous les coureurs !

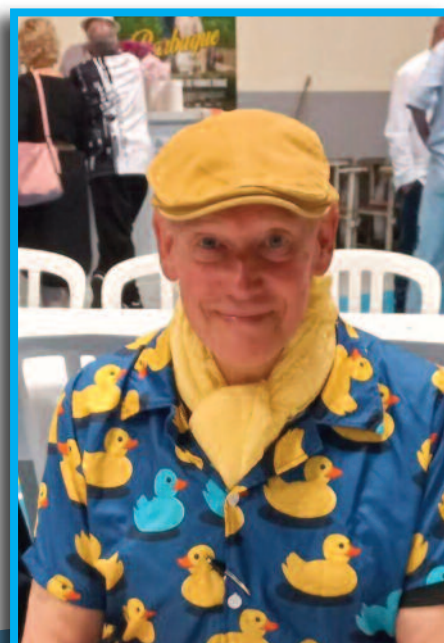
La saison s'est terminée et nous sommes fiers de féliciter cha-
leureusement tous les participant.e.s de Je Cours Pour Ma
Forme qui ont obtenu leur diplôme !

Que vous ayez débuté ou que vous couriez depuis un moment,
chaque foulée a compté et vous avez relevé le défi avec brio.

Merci aux coachs, aux bénévoles et à tous ceux qui ont contri-
bué à cette belle aventure sportive.

Quant à une prochaine saison... on nous souffle dans l'oreil-
lette qu'une session de rentrée aura lieu mi-août ! Avis aux
amateurs : les infos et inscriptions c'est auprès de Caroline
Beraldo caroline.berlado@geer.be - 019/58.80.33

JUMELAGE GEER-AUBIET 2025 RETOUR EN PHOTOS...





BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

MARCHÉS LOCAUX 2025



Même si, à l'heure actuelle, nous avons hâte d'organiser et participer à la dernière édition des marchés, lorsque vous lirez ces lignes, celle-ci sera derrière nous.

Cela fait maintenant 5 ans que notre commune, en collaboration avec Berloz, Faimés et Donceel, organise des marchés avec des producteurs locaux. Cette année encore, ces derniers ont répondu en masse qu'ils soient artisans, commerçants, qu'il s'agisse de produits alimentaires ou non. Leur détermination et enthousiasme nous ravissent, même si, soyons honnêtes, ce sont les produits de bouches qui ont la cote auprès des visiteurs. Les citoyens Geerois et des alentours sont cette année encore venus nombreux se régaler, s'amuser et découvrir. Cela conforte, comme chaque année, notre envie de maintenir ces événements ou tout du moins un événement semblable lors duquel toutes et tous puissent passer un moment festif, convivial et de partage. En effet, l'objectif de notre administration est certes de soutenir le commerce local mais également de permettre à nos concitoyens la possibilité de faire leurs achats en un même endroit (bien que certains produits phares y sont manquants) tout en offrant un moment chaleureux pour petits et grands. Pour nous, si 10 Geerois sont enchantés par cette manifestation c'est un pari déjà réussi.

Il ne nous reste plus qu'à connaître le succès de notre édition de ce 27 juin qui pour l'heure reste totalement inconnu... et voir ce que l'année 2026 vous réservera !



BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

MARCHÉS LOCAUX 2025



AVRIL A JUIN 2025
Tous les vendredis de 16h à 20h

Talines
14 AVRIL, 19 MAI, 3 JUIN
Place Joseph Montès
4317 Talines

Verlez
15 AVRIL, 19 MAI, 3 JUIN
Rue de la Grève, 1
4257 Verlez

Marchés Locaux

Donceel
18 AVRIL, 19 MAI, 30 MAI, 3 JUIN
Place Communale
4307 Donceel

Geor
25 AVRIL, 30 MAI, 27 JUIN
Rue du Centre, 27
4250 Wallengem-sur-Geor



BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

LES RENCONTRES VILLAGEOISES SONT DE RETOUR !



L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE GEER
Présente

Les rencontres Villageoises

DE 19H30 À 21H30

13 juin à Ligny/Darion
4 juillet à Omal
22 août à Geer
29 août à Boëlhe
5 septembre à Lens-Saint-Servais
12 septembre à Hollogne-sur-Geer

Présence de vos mandataires communaux

ÉVÈNEMENT GRATUIT

geer...
commune re.sourc.e



**Il s'agit de la 7e édition et à l'heure d'écrire ces lignes,
nous avons lancé la saison avec les villages de Ligny et Darion.**

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas encore le principe, les rencontres villageoises c'est...

- ✓ Profiter d'une sortie conviviale près de chez vous.
- ✓ Revoir vos voisins ou faire de nouvelles connaissances.
- ✓ Échanger en toute simplicité avec les membres de l'administration communale.
- ✓ Rencontrer vos mandataires locaux, leur poser vos questions et discuter ensemble des projets et enjeux qui nous concernent tous.
- ✓ Le tout dans une ambiance chaleureuse et détendue, autour d'un verre de l'amitié.

Ces moments de rencontre sont une belle opportunité pour renforcer les liens, mieux comprendre la vie locale et participer activement à la dynamique de notre communauté.

Alors, sortez votre stylo et inscrivez la date de votre village au calendrier !

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

DES NEWS DU GAL JESUISHESBIGNON

Le GAL Jesuishesbignon lance l'action pilote "Je gare mon vélo", ou plus précisément "Planifier le déploiement du stationnement vélo sur le territoire du GAL (12 communes)". L'objectif de cette action est de mettre en place une centrale d'achat à l'échelle du territoire pour l'achat de matériel et la mise en place de parkings vélos adaptés aux besoins des usagers. La centrale d'achat sera ouverte aux partenaires publics, mais également aux privés (entreprises, commerces, associations, coopératives).



Nous entrons donc dans la première phase **"Inventaire et Analyse"** jusqu'octobre 2025. Au menu de cette phase : identifier les parkings existants, cartographier des points d'intérêt, caractériser le besoin, vérifier sur site la faisabilité. Vous êtes un passionné de vélo, actif dans une association vélo, cycliste au quotidien, adepte du vélotaf, cycliste pour vos loisirs, cette action vous concerne tous.

Si vous avez envie de contribuer, de vous informer, n'hésitez pas à prendre contact avec le chargé de mission Mobilité du GAL : Julien Daise, julien.daise@jesuishesbignon.be, 0479/525857. Toute contribution est la bienvenue, allant de votre besoin de citoyen à une cartographie détaillée de votre entité. Nous vous informerons comment encoder via le site rapide et intuitif de l'asbl V-Lock : <https://www.v-lock.be/map/>.

Les différents encodages des parkings existants, des points d'intérêts, des opportunités, des demandes spécifiques seront analysés par le GAL en partenariat avec votre commune (voir liste en bas de page). Pour chaque parking retenu, une fiche sera réalisée pour analyser la faisabilité de l'aménagement. Cela servira de base de travail pour la seconde phase de l'action avec une estimation du prix, la rédaction de fiches techniques, une priorisation (pour les emplacements sur fond public).

Déjà merci de l'intérêt que vous portez à la mobilité douce et particulièrement au vélo !

Pour la suite, nous communiquerons largement sur les résultats de cette première phase de l'action "Je gare mon vélo", ainsi que sur la suite du projet. Si vous désirez recevoir directement les informations par mail, n'hésitez pas à nous contacter pour vous inscrire à la liste de diffusion.

Pour le GAL jesuishesbignon, vélostiquement vôtre,
Julien Daise

En collaboration avec les communes de
Amay, Awans, Berloz, Donceel, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher,
Geer, Oreye, Remicourt, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Waremme



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.



BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

LE MOT DE L'ADL

« En Roue Libre » : un circuit vélo pour (re)découvrir le territoire autrement !

À l'Agence de Développement Local (ADL) Berloz-Donceel-Faimes-Geer, nous avons pour mission de dynamiser notre territoire en valorisant ses richesses et en soutenant celles et ceux qui le font vivre. Et quoi de mieux qu'un circuit pour découvrir tout cela autrement ?

Dans cette optique, nous sommes heureuses de vous présenter notre nouvelle carte vélo qui propose une boucle modulable, d'environ 50 km, sans balisage ni point de départ fixe. Elle vous invite à découvrir le territoire à votre rythme, entre paysages hesbignons, patrimoine rural et haltes locales. Sur la carte, vous découvrirez notamment, au fil des chemins, les producteurs locaux, établissements horeca, commerçants et hébergements, ainsi qu'une série d'infos pratiques (parkings, aires de repos, bornes de recharge...). Un vrai coup de pouce au tourisme doux et à l'économie locale !

- La carte est disponible à l'ADL et dans chaque administration communale
- Vous pouvez également la télécharger sur le site internet de l'ADL

En Roue Libre

Explorez **BERLOZ, DONCEEL, FAIMES** et **GEER** à vélo !



Respirez, admirez, savourez...

Bienvenue chez nous !



Des portraits d'agriculteurs pour une meilleure communication vers le citoyen

Le 10 mai dernier, nous avons inauguré les premiers portraits du projet consacré à la mise en lumière du secteur agricole local. Ce projet, né à l'initiative d'agricultrices et d'agriculteurs de nos communes, vise à faire découvrir le quotidien, les réalités et la richesse du métier agricole à travers des témoignages et des photos.

Le projet est toujours en cours ! **Vous êtes agriculteur-ice à Berloz, Donceel, Faimes ou Geer ? Vous pouvez encore participer !**

Comment faire ?

- Répondez aux questions du formulaire disponible sur notre site.
- Proposez quelques dates pour une prise de photos (à la ferme, dans un champ ou tout autre lieu de votre choix).
- Une fois le formulaire reçu, nous prendrons rapidement contact avec vous pour fixer un rendez-vous.

Des questions ?

Contactez-nous au 019/58.79.94 ou par mail.

Merci pour votre engagement et votre participation à ce beau projet collectif !

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

Retour sur notre séance info « Comment réduire les coûts énergétiques de mon entreprise ? »

Les coûts de l'énergie pèsent lourd dans le budget des entreprises, mais des solutions et des financements existent pour aider les TPE, PME et indépendants dans leur transition énergétique. C'est dans ce cadre que nous avons organisé, le 24 avril dernier, en collaboration avec l'ADL de Waremme, une matinée d'information pour présenter les services d'EKLO et de Wallonie Entreprendre.

Grâce à ces deux partenaires, les participants ont pu découvrir comment trouver, d'une part, un accompagnement personnalisé pour entamer leur transition vers un modèle économique plus durable (diagnostic bas carbone) et d'autre part, des solutions de financement adaptées à leurs besoins.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Rendez-vous sur notre site internet pour découvrir leurs présentations et trouver les coordonnées des personnes à contacter !

Facturation électronique : ce qui change au 1er janvier 2026

Dès le 1er janvier 2026, la facturation électronique structurée devient obligatoire pour toutes les entreprises belges assujetties à la TVA (B2B). Cela signifie que les factures envoyées entre entreprises devront passer par le réseau Peppol, dans un format numérique structuré, compatible avec les logiciels comptables. Les factures papier ou en PDF ne seront plus autorisées dans ce cadre.

Cette obligation concerne la grande majorité des entreprises, indépendamment de leur taille ou de leur secteur. L'objectif est de simplifier les échanges, automatiser le traitement comptable et réduire les erreurs.

PRÊT POUR L'E-FACTURE STRUCTURÉE ?

Renseignez-vous sur efacture.belgium.be

 **.be**

Anticipez dès maintenant : la mise en place d'un système de facturation électronique peut demander du temps. Renseignez-vous auprès de votre comptable ou fournisseur de logiciels pour savoir si votre solution actuelle est compatible avec Peppol.

Des aides financières sont prévues pour soutenir les indépendants et PME dans cette transition.

Plus d'infos : www.efactuur.belgium.be

GEER INFO info@geer.be - www.geer.be

Si vous souhaitez insérer un encart publicitaire dans ce bulletin, n'hésitez pas à nous contacter!

Tél. : +32 19 588 033

Fax : +32 19 587 079

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

PETITE MISE AU POINT

Vous être nombreux à déposer sur votre trottoir ou dans votre allée, objets ou encombrants dont vous n'avez plus aucune utilité. Ce geste, associé à une annonce sur Facebook notamment, fonctionne très bien dans la majeure partie des cas et prône le « seconde main », valeur qui nous est chère.

Néanmoins, nous vous demandons svp à veiller à ce que ces articles ne restent pas durant des semaines dans l'attente d'un acquéreur. Tout d'abord, la démarche initiale perd de son sens. Ensuite, cela peut entraîner des problèmes de salubrité et limite dans certains cas l'accès à la voie publique (passage PMR, poussette, etc.). Démarche utile et écologique certes, mais la civilité doit également avoir sa part. De plus, sachez que cet acte peut être considéré comme un dépôt sauvage et donc comme une infraction selon l'article 33 du Décret du 9 mars 2023 relatif aux déchets.

Nous pensons qu'un juste milieu existe entre la démarche tout à fait respectable et l'infraction dont il est question, d'où notre mise au point.

Merci pour votre compréhension.





**HESBAYE
FROST**

GREEN DAY

**Journée
Portes ouvertes
Le 21 septembre
2025**

Inscription disponible à partir du 20 juillet (inscription obligatoire).

Le lien sera publié sur notre page Facebook.
Pour les personnes ne possédant pas d'ordinateur,
un bon d'inscription sera disponible dans nos locaux.





MENUISERIE
polymetric

Menuiserie Générale - Charpente - Isolation naturelle
Mobilier - Ossature Bois

Rue du Cimetière 3, 4253 Darion (Geer)
www.menuiseriepolymetric.com
info@menuiseriepolymetric.com
0476/57.68.41

0476-26.11.45
Pierre Pesser **Prest'agri** 

Prestations agricoles
(Service et main d'oeuvre - Entretien des abords)
Aménagement et entretien des parcs et jardins
Abattage - Élagage - Bois de chauffage

 www.facebook.com/prestagri

Les Essentielles
Institut de beauté

Rue Champinotte
71 à 4254 Ligny

Retrouvez-nous
sur Facebook ! 



019/58 90 93 - 0479/570 770
www.institutlesessentielles.be

DECLÉOR PARIS

S DOG

Uniquement sur RDV
0492 72 20 07

Rue de la Chapelle 13
4254 Ligny

SCAN ME 

Toilettage comportemental

TOUTES RACES
Petits, moyens et grands chiens

 Coupe ciseaux - Trimming - Tonde - Débourage
- Bain et Brushing - Soins de base - Découverte
du toilettage pour chiots - Transport possible

CHAUSSEE ROMAINE 47 - 4252 QMAL
019/58.90.28

FORMES & RELIEFS

VÉHICULE - VITRINE - TEXTILE
ENSEIGNE - SIGNALÉTIQUE
TRODAT - GRAVURE - FRAISAGE
BÂCHE - ROLL UP - BEACH FLAG

 IMPRESSION ET LETTRAGE

INFO@FETR.BE - WWW.FORMESRELIEFS.BE

NOUVEAUTÉS
Création de bijoux et montres
• Chris ALEXA
• BASTIAN

Domin'Or
Dominique Mahiels
Bijoutière - Joaillière

Conseils personnalisés
d'une professionnelle passionnée

Montres:
PONTIAC
RIVER WOODS

Rue du Village, 1A - 4254 LIGNEY (GEER)
019/58 87 35  Domin'Or Ligny

Ouvert mardi, mercredi et jeudi de 13h à 18h. Vendredi et samedi de 9h à 12h.
Ouvert SUR RDV du mardi, mercredi et jeudi de 9 à 12h.

Pédicure Médicale Spécialisée
Réflexologie Plantaire

Nathalie Lange
Rue d'Or II
4250 GEER
0476/363.366



TERRASSEMENT
CONTAINER - TRANSPORT

WERY SPRL

WAREMME

019 67 80 31

ÉTAT CIVIL 2025

NAISSANCES :

LANGER Inès (Lens-St-Servais)

CETIN Anna (Ligney)

BUDRONI Alia (Boëlhe)

Bienvenue aux mini Geeroi.es qui viennent embellir notre commune avec leurs premiers sourires. Toutes nos félicitations aux heureux parents pour cette belle aventure qui commence.



MARIAGES :

VERONESI Arthur et BOUBAGRAOUI Leila (Omal)

JEANFILS Pierre et MORREN Éline (Boëlhe)

Félicitations aux jeunes mariés !
Tous nos vœux de bonheur pour cette belle union et le chemin qu'ils s'apprêtent à parcourir ensemble.

DÉCÈS :

LINOTTE Arlette, veuve CHAMPAGNE Jean (Ligney)

MARTIN Chantal, épouse VIELFONT André
(Lens-St-Servais)

BERTRAND Marie, veuve VAN DEN ABBEEL Henri
(Geer)

CASAGRANDE Marie (Omal)

Nos pensées les plus sincères accompagnent les familles endeuillées.
Que le souvenir de leurs proches disparus leur apporte un peu de réconfort

VOTRE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS :

JUILLET

20 : brocante de l'ESFC de Geer

21 : fête nationale (Te Deum)

26 : barbecue des seniors – salle de la Liberté

AOÛT

15 : thé dansant des Altesses – salle de la Liberté

22 : rencontre villageoise de Geer
Devant l'administration

25 : petit-déjeuner de l'APEC – salle de la Liberté

25 : rentrée scolaire

29 : rencontre villageoise de Boëlhe – devant l'église

31 : activité Dalibaba – Darion

SEPTEMBRE

5 : rencontre villageoise de Lens-st-Servais – au Baulet

6 : commémoration A.S. Otarie – monument d'Omal

12 : rencontre villageoise Hollogne-sur-Geer
Salle de la Liberté

21 : Greenday par Hesbaye Frost

OCTOBRE

11 : souper de l'école communale – salle de la Liberté

16 : conférence autrice Marie-Laure Falque Masset –
Salle de la Liberté

STAGES D'ÉTÉ

07 au 11 juillet

Stage Bambin (mini-fermier)

Stage Ainsi Danse Omal (jazz et Hip-Hop – comédies musicales)

Stage de tennis

Stage Créactiv' (Koh-lanta)

14 au 18 juillet

Stage bambin (mini-pilote)

Stage Ainsi Danse Omal (Jazz et classique – L'Espagne)

Stage Créactiv' (Agent secret-Nerf)

Stage de karaté

21 au 25 juillet

Stage Bambin (mini-docteur)

Stage Créactiv' (Activ' sport)

28 juillet au 1er août

Stage Bambin (mini-astronaute)

Stage Bricks4kidz (construction Léo)

Stage Ainsi Danse Omal (classique et Jazz – les couleurs)

Stage de tennis

04 au 08 août

Stage Bambin (mini-cycliste)

Stage de foot (Sohag)

Stage Ainsi Danse Omal (danse intensive – contemporain, jazz, classique et Ragga)

18 au 22 août

Stage Ainsi Danse Omal (Jazz et Hip-Hop – tous en scène)

Stage de tennis

Stage de karaté

Stage Les Horizons (« Survivor »)